

Commentaires du SSAC sur les lignes directrices pour le panel chargé de mettre en place le processus élargi de révision de similarité de chaînes pour la procédure accélérée ccTLD IDN

## SAC084

Commentaires du SSAC sur les lignes directrices pour le panel chargé de mettre en place le processus élargi de révision de similarité de chaînes pour la procédure accélérée ccTLD IDN



Commentaire du Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité de l'ICANN (SSAC)  
31 août 2016

## Introduction

Il s'agit d'un commentaire pour le Conseil de l'ICANN, la communauté de l'ICANN et, plus largement, la communauté Internet du Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC) de l'ICANN sur les lignes directrices proposées pour le panel chargé de mettre en place le processus élargi de révision de similarité de chaînes (EPSRP) pour la procédure accélérée ccTLD IDN.

Le SSAC s'occupe des questions liées à la sécurité et la stabilité des systèmes de nommage et d'allocation d'adresses Internet. Ceci inclut des questions opérationnelles (par exemple se rapportant à l'opération correcte et fiable du système de publication de la zone racine), des questions administratives (par exemple se rapportant à l'affectation d'adresses et à l'attribution de numéros sur Internet), et des questions liées à l'enregistrement (par exemple se rapportant aux services des registres et des bureaux d'enregistrement). Le SSAC se livre à une évaluation continue des menaces et à une analyse des risques des services de nommage et d'attribution d'adresses Internet pour évaluer les principales menaces à la sécurité et à la stabilité, et conseille la communauté de l'ICANN en conséquence. Le SSAC n'a pas d'autorité pour réglementer, faire valoir ou se prononcer. Ces fonctions sont du ressort d'autres services, et l'avis donné ici devrait être évalué selon ses propres mérites.

## Table des matières

|  |          |
|--|----------|
| <b>1. Introduction</b> .....   | <b>4</b> |
| <b>2. Principes de conception</b> .....  | <b>4</b> |
| <b>3. Conclusions</b> .....  | <b>7</b> |
| <b>4. Recommandations</b> .....  | <b>7</b> |
| <b>5. Remerciements, déclarations d'intérêt, objections et rétractations</b> ..... | <b>7</b> |
| <b>5.1 Remerciements</b> .....   | <b>8</b> |
| 5.1 Remerciements .....  | 8        |
| 5.2 Déclarations d'intérêt .....   | 8        |
| 5.3 Objections .....   | 8        |
| 5.4 Rétractations .....  | 8        |

## 1. Introduction

Le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC) fournit ce bref commentaire sur « les lignes directrices proposées pour le panel chargé de mettre en place le processus élargi de révision de similarité de chaînes (EPSRP) pour la procédure accélérée d'établissement de noms de domaine internationalisés (IDN) pour des extensions de premier niveau géographiques (ccTLD) »<sup>1</sup> et les « recommandations et observations préliminaires du groupe de travail de l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO) sur la révision de l'EPSRP ».<sup>2</sup>

Le SSAC est au courant des multiples problèmes liés au travail de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) pour collecter des plans visant à traiter les IDN dans l'arbre du système de noms de domaine (DNS) à proximité de la racine et les abordera séparément. Ce commentaire se concentre spécifiquement sur l'EPSRP et certaines questions très simples qui ont été exposées dans une révision de ces lignes directrices proposées.

## 2. Principes de conception

L'appel à commentaires (RFC) 6912,<sup>3</sup> « principes pour l'inclusion de points de code Unicode dans les étiquettes du DNS », décrit « ...un ensemble de principes qui peuvent servir à orienter la décision de savoir si un point de code Unicode peut-être judicieusement inclus dans le répertoire des points de code admissibles d'une étiquette U dans une zone ». Le SSAC est d'avis que certains de ces principes, tel que réitéré ci-dessous, s'appliquent également aux décisions relatives à l'inclusion d'étiquettes IDN dans la zone racine :

- **Principe de prudence** : étant donné que la zone racine du DNS mondial est une ressource partagée, la décision d'ajouter une étiquette à la racine devrait être régie de manière prudente dans le but de réduire au minimum les risques pour les utilisateurs (quels que soient la langue ou le script utilisés et si l'étiquette est un gTLD ou un ccTLD) et de minimiser le risque potentiel de prendre des décisions qui devraient plus tard être changées ou substituées de façon pénible ou incompatible. Dans le but de minimiser les risques, les doutes devraient toujours être résolus en faveur de rejeter l'inclusion d'une étiquette plutôt que de l'inclure.
- **Principe d'inclusion** : une étiquette TLD devrait être ajoutée à la zone racine

---

<sup>1</sup> Lignes directrices révisées pour le panel chargé de mettre en place le processus élargi de révision de similarité de chaînes (EPSRP) pour la procédure accélérée ccTLD IDN, 23 juin 2016. Disponible à l'adresse : <<https://ccnso.icann.org/workinggroups/proposed-epsrp-guidelines-23jun16-en.pdf>>.

<sup>2</sup> Groupe de travail de la ccNSO sur la révision EPSRP – observations et recommandations préliminaires, 23 juin 2016. Disponible à l'adresse : <[https://community.icann.org/download/attachments/56989606/ccNSO Working Group-observations-CONSOLIDATED-23062016.pdf](https://community.icann.org/download/attachments/56989606/ccNSO%20Working%20Group-observations-CONSOLIDATED-23062016.pdf)>.

<sup>3</sup> RFC 6912 : principes pour l'inclusion de points de code Unicode dans les étiquettes du DNS, disponibles à <<https://tools.ietf.org/html/rfc6912>>.

Commentaires du SSAC sur les lignes directrices pour le panel chargé de mettre en place le processus élargi de révision de similarité de chaînes pour la procédure accélérée ccTLD IDN

uniquement si elle est réputée être « sûre » en termes de facilité d'utilisation et de risques de confusion. Ceci est particulièrement important pour les étiquettes dont la forme normalement présentée à un utilisateur<sup>4</sup> contient des caractères non ASCII, car le nombre et les types de possibilités en termes de facilité d'utilisation et de risques de confusion sont bien plus grands.

- **Principe de stabilité** : la liste des étiquettes autorisées dans la zone racine devrait changer à un rythme qui n'ait pas une influence négative sur la stabilité de la racine du DNS, et en général uniquement dans le sens de permettre un ajout car le temps et l'expérience indiquent que l'inclusion de cette étiquette TLD est sûre et conforme à ces principes.

Ces principes ont été reflétés dans les lignes directrices de l'ICANN sur les IDN qui sont en place depuis plus de dix ans,<sup>5</sup> dans les derniers bulletins d'information du SSAC sur les IDN,<sup>6</sup> dans les documents liés aux règles de génération d'étiquettes (LGR) de l'ICANN,<sup>7</sup> et en tant que principes généraux pour le processus d'élaboration de politiques de la ccNSO en matière d'IDN.<sup>8</sup> Le principe de prudence a été également la pierre angulaire de la procédure accélérée ccTLD IDN.<sup>9</sup> Le respect de ces principes est essentiel pour l'interopérabilité et la stabilité constantes de la zone racine du DNS et la déviation augmenterait le risque d'instabilité de la zone racine.

Le respect de ces principes a conduit le panel pour la stabilité du DNS - procédure accélérée ccTLD IDN - à rejeter les candidatures de la Bulgarie<sup>10</sup> et de la Grèce<sup>11</sup> pour les IDN TLD. La réaction à ce rejet a conduit la ccNSO à ouvrir un processus d'élaboration de politiques (PDP) qui a abouti, le 5 novembre 2014, à l'approbation d'un

---

<sup>4</sup> Dans la terminologie IDNA (RFC 3490), la forme canonique utilisateur-présentation de l'étiquette est connue comme une « étiquette U ».

<sup>5</sup> Les lignes directrices pour la mise en œuvre des noms de domaine internationalisés, Version 3.0 est disponible à <<https://www.icann.org/resources/pages/idn-guidelines-2011-09-02-en>>.

<sup>6</sup> SAC060 : le commentaire du SSAC sur le rapport des implications de l'activation des variantes TLD sur l'expérience des utilisateurs est disponible à <<https://www.icann.org/en/system/files/files/sac-060-en.pdf>>.

<sup>7</sup> La procédure pour développer et maintenir les règles de génération d'étiquettes pour la zone racine par rapport aux étiquettes IDNA est disponible sur <<https://www.icann.org/en/system/files/files/draft-lgr-procedure-20mar13-en.pdf>>.

<sup>8</sup> Rapport final du processus d'élaboration de politiques de la ccNSO en matière d'IDN, 29 mars 2013. Principe 3 : préserver la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS. Dans la mesure où des règles supplémentaires ou différentes seraient mises en œuvre pour les ccTLD IDN, ces règles devraient : préserver et assurer la sécurité et la stabilité du DNS ; assurer la conformité avec les RFC 5890, RFC 5891, RFC 5892, RFC 5893 et les lignes directrices de l'ICANN sur les IDN. Prendre en compte et respecter les principes pour l'inclusion de points de code Unicode dans la racine du DNS. Disponible à l'adresse : <<https://ccnso.icann.org/workinggroups/idn-ccpdp-final-29mar13-en.pdf>>.

<sup>9</sup> Le module 3 du plan final de mise en œuvre de la procédure accélérée ccTLD IDN, est disponible à <<https://www.icann.org/en/system/files/files/idn-cctld-implementation-plan-05nov13-en.pdf>>.

<sup>10</sup> Voir <<https://features.icann.org/delegation-%D0%B1%D0%B3-bg-domain-representing-bulgaria-cyrillic-script-imenabg-plc-namesbg-plc>>.

<sup>11</sup> Voir <<https://www.mycann.org/delegation-idn-cctld-%CE%B5%CE%BB-representing-greece-greek-script>>.

Commentaires du SSAC sur les lignes directrices pour le panel chargé de mettre en place le processus élargi de révision de similarité de chaînes pour la procédure accélérée ccTLD IDN

plan final de mise en œuvre pour la procédure accélérée ccTLD IDN<sup>12</sup> par Conseil d'administration de l'ICANN qui a amendé le processus original en ajoutant un EPSRP qui pourrait appliquer différents critères pour la révision de similarité de chaînes. Ces différents critères se basaient sur des « principes directeurs » qui sont diamétralement opposés à ceux de la prudence, de l'inclusion et de la stabilité :

- la politique des ccTLD est une question que les communautés internet locales doivent déterminer.
- une candidature à un ccTLD IDN donné représente le libre choix d'une communauté linguistique spécifique qui a le droit d'utiliser sa langue et son script dans l'espace du DNS. Il est essentiel que le processus d'évaluation des ccTLD IDN facilite dans la mesure du possible de telles demandes provenant des communautés locales.
- si une confusion potentielle était identifiée, plutôt que de rejeter la candidature, le processus devrait permettre au candidat de proposer des mesures d'atténuation.
- une approche pragmatique devrait être adoptée pour la question de la confusion potentielle des utilisateurs. Il se peut qu'il ne soit pas possible d'éliminer complètement la confusion, et dans bien des cas la confusion de l'utilisateur peut avoir lieu dans un certain contexte (hameçonnage, clic sur l'URL), plutôt qu'à cause d'un TLD.
- lorsqu'il y a une recommandation partagée (entre majuscules et minuscules), les conclusions se rapportant à la minuscule prévalent et la candidature doit avancer.<sup>13</sup>

Du point de vue de la sécurité et la stabilité, l'intention apparente de l'EPSRP était de créer un moyen pour que l'ICANN contourne les principes de prudence, inclusion et stabilité afin d'approuver les nouveaux ccTLD IDN qui seraient rejetés si ces principes étaient appliqués. Il semblerait que c'est en fait l'intention de l'EPSRP, fortement renforcée par les nouvelles lignes directrices proposées<sup>14</sup> que le SSAC a été invité à commenter. Ces nouvelles lignes directrices se concentrent presque exclusivement sur une distinction entre « majuscules » et « minuscules ». Le concept de majuscules et minuscules n'existe que pour deux parmi les nombreux systèmes d'écriture qui sont inclus dans le processus (le cyrillique et le grec).

La difficulté sous-jacente avec tous les IDN, y compris ceux qui sont censés être les noms

---

<sup>12</sup> Le plan final de mise en œuvre de la procédure accélérée ccTLD IDN, est disponible à <<https://www.icann.org/en/system/files/files/idn-cctld-implementation-plan-05nov13-en.pdf>>.

<sup>13</sup> Les observations et les recommandations préliminaires du groupe de travail de la ccNSO sont disponibles à <[https://community.icann.org/download/attachments/56989606/ccNSO Working Group-observations-CONSOLIDATED-23062016.pdf](https://community.icann.org/download/attachments/56989606/ccNSO%20Working%20Group-observations-CONSOLIDATED-23062016.pdf)>.

<sup>14</sup> Voir les lignes directrices révisées pour le panel chargé de mettre en place le processus élargi de révision de similarité de chaînes (EPSRP) pour la procédure accélérée ccTLD IDN, 23 juin 2016.

Commentaires du SSAC sur les lignes directrices pour le panel chargé de mettre en place le processus élargi de révision de similarité de chaînes pour la procédure accélérée ccTLD IDN

de ccTLD, est que le nommage des domaines d'Internet ne fonctionne pas comme un « langage naturel ». Voilà la raison pour laquelle une approche prudente à l'approbation des nouveaux IDN TLD a été adoptée comme principe. L'EPSRP n'a résolu aucune partie de ce problème ; il fournit simplement un moyen de contourner les critères originaux, d'une façon qui augmente le risque d'instabilité dans la zone racine du DNS.

### 3. Conclusions

**Conclusions :** le SSAC conclut que la mise au point du document d'observation sur un calendrier détaillé et une série de mesures pour juger la clarté d'une chaîne de processus n'est pas réalisable. Les délais de traitement serrés pour les différentes étapes du processus ne tiennent pas compte de la complexité de l'évaluation des étiquettes dans les scripts qui peuvent nécessiter une étude et une analyse approfondies avant d'arriver à une conclusion.

L'objectif principal semble être une approbation rapide de toute chaîne proposée par un candidat, plutôt qu'une évaluation prudente des conséquences de l'approbation d'une chaîne comme une étiquette d'un nom de domaine de premier niveau sur la sécurité et la stabilité de la racine mondiale du DNS et ses utilisateurs (non seulement la communauté nationale ou linguistique du candidat). Le SSAC conclut que cela s'oppose diamétralement à la mission de l'ICANN<sup>15</sup> de « faciliter l'ouverture, l'interopérabilité, résilience, sécurité et stabilité du DNS ».

### 4. Recommandations

**Recommandation :** Le SSAC recommande que le Conseil de l'ICANN *n'accepte pas* les lignes directrices proposées pour l'EPSRP, car ces directives constituent une menace pour la sécurité et la stabilité du DNS. Le Conseil devrait demander une révision de l'EPSRP afin de déterminer pourquoi ses lignes directrices proposées ne respectent pas les principes de prudence, inclusion et stabilité.

### 5. Remerciements, déclarations d'intérêt, objections et rétractations

Dans un souci de transparence, ces sections fournissent au lecteur des informations relatives à quatre aspects du processus du SSAC. La section Remerciements répertorie les membres du SSAC, en dehors des experts et du personnel de l'ICANN, qui ont contribué directement à l'élaboration de ce document en particulier. La section des déclarations d'intérêt présente la biographie de tous les membres du SSAC, qui divulgue tous les intérêts susceptibles de soulever un conflit (réel, apparent ou potentiel) avec la participation d'un membre dans la préparation du présent commentaire. La section des

---

<sup>15</sup> STATUTS CONSTITUTIFS POUR LA SOCIÉTÉ POUR L'ATTRIBUTION DES NOMS DE DOMAINE ET DES NUMÉROS SUR INTERNET, 27 mai 2016. Disponibles à <<https://www.icann.org/en/system/files/files/adopted-bylaws-27may16-en.pdf>>.

Commentaires du SSAC sur les lignes directrices pour le panel chargé de mettre en place le processus élargi de révision de similarité de chaînes pour la procédure accélérée ccTLD IDN

objections offre aux membres individuels la possibilité de manifester leur éventuel désaccord avec le contenu du présent document ou avec son processus d'élaboration. La section des rétractations identifie les membres individuels qui se sont récusés des débats concernant le sujet du présent commentaire. À l'exception des membres dont le nom apparaît dans les sections des objections et des rétractations, le présent document a été approuvé par consensus de l'ensemble des membres du SSAC.

## **5.1 Remerciements**

Le comité tient à remercier les membres du SSAC ainsi que les experts externes pour leur temps, leurs contributions et leurs efforts dans l'élaboration de ce rapport.

### **Membres du SSAC**

Jaap Akkerhuis  
KC Claffy  
Patrik Fältström  
James Galvin  
Geoff Huston  
Ram Mohan  
Suzanne Woolf

### **Experts invités**

John Klensin  
Pete Resnick

### **Personnel de l'ICANN**

David Conrad  
Andrew McConachie  
Kathy Schnitt  
Steve Sheng (rédacteur)

## **5.2 Déclarations d'intérêt**

Les informations biographiques des membres du SSAC et les déclarations d'intérêt sont disponibles sur : <https://www.icann.org/resources/pages/ssac-biographies-2016-01-04-en>

## **5.3 Objections**

Aucune objection.

## **5.4 Rétractations**

Aucune rétractation.